

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 18117
Numéro SIREN : 572 181 170
Nom ou dénomination : ATALIAN

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2021 sous le numéro de dépôt 94154



20210941542020

DATE DEPOT : 03/09/2021

N° DE DEPOT : 94154

N° GESTION : 1957B18117

N° SIREN : 572181170

DENOMINATION : ATALIAN

ADRESSE : 56 rue Ampère 75017 Paris

MILLESIME : 2020

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
03 SEP. 2020
Sous le N° : *ALSH*

COMPTES ANNUELS
Société : ATALIAN
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Siège social : 56 RUE AMPERE 75017 PARIS
Date de clôture : 31/12/2020

CERTIFIE CONFORME

[Signature]

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT.....	14
Immobilisations.....	15
Amortissements.....	16
Provisions.....	17
Stocks et en cours.....	18
Créances et dettes.....	19
Charges à payer.....	20
Produits à recevoir.....	21
Charges et produits constatés d'avance.....	22
Transferts de charges.....	23
Crédit-bail.....	24
Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....	25
Produits et Charges exceptionnels.....	26
Variation des capitaux propres.....	27
Éléments constitutifs du fonds commercial.....	28
ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS.....	29
Engagements hors bilan.....	30
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société.....	31
Composition du capital social.....	32
Ventilation du chiffre d'affaires.....	33
Impôt sur les bénéfices.....	34
Effectifs.....	35
Liste des filiales et des participations.....	36

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement	7 500	7 500		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 085 183	18 609 499	1 475 671	2 569 819
Fonds commercial	28 369 631	904 335	25 465 296	25 444 721
Autres immobilisations incorporelles	173 576		173 576	12 500
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	48 635 870	19 521 334	27 114 536	28 027 040
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	75 773	73 824	1 949	0
Autres immobilisations corporelles	10 413 672	9 324 324	1 089 348	1 355 519
Immobilisations en cours	71 029		71 029	
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	10 560 474	9 398 148	1 162 976	1 355 519
Participations évaluées méthode meq				
Autres participations	104 817 007	8 958 308	95 860 699	104 878 007
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	61 876		61 875	61 875
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 487 582		1 487 582	220 955
TOTAL Immobilisations financières	106 366 463	8 958 308	97 410 156	105 260 836
Total Actif Immobilisé (II)	165 562 808	28 477 790	125 187 026	134 543 395
Matières premières, approvisionnements	1 208 922	416 213	792 709	685 997
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	1 208 922	416 213	792 709	685 997
Avances et acomptes versés sur commandes	20 503		20 503	8 804
Clients et comptes rattachés	20 097 173	7 063	20 090 110	21 258 057
Autres créances	887 297 876	405 344	866 892 531	801 107 173
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	887 395 048	412 407	866 982 641	822 365 210
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	143 800 668		143 300 668	5 268 889
TOTAL Disponibilités	143 800 668		143 300 668	5 268 889
Charges constatées d'avance	2 368 566		2 368 566	718 584
TOTAL Actif Circulant (III)	891 249 705	420 670	103 445 084	829 017 508
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	540 867		540 867	772 667
Primes de remboursement des obligations(V)				
Écart de conversion actif (VI)	5 917 759		5 917 759	598 250
Total Général (la VII)	1 073 154 141	28 898 460	1 038 410 651	955 067 110

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	18 087 173	18 087 173
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	58 311 163	58 311 163
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	1 808 717	1 808 717
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	1 172 737	1 172 737
Report à nouveau	-2 934 580	-882 715
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-5 898 553	-2 051 865
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 786 062	3 786 062
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	74 432 712	80 231 212
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	8 155 348	603 188
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	8 155 348	603 188
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 425	56 069 399
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	28 733	28 733
TOTAL Dettes financières	101 158	56 098 132
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	92 880	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 376 622	9 766 748
Dettes fiscales et sociales	9 507 042	7 455 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 051 302 426	609 252 787
TOTAL Dettes d'exploitation	1 083 248 970	826 475 052
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 083 350 128	827 573 189
Ecart de conversion passif (V)	2 801 542	1 654 173
TOTAL GENERAL - PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 165 510 782	905 057 616

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	847 403		847 403	740 494
Production vendue biens				
Production vendue services	37 915 790	308 316	38 224 106	35 517 187
Chiffres d'affaires nets	38 763 193	308 316	39 071 509	36 257 681
Production stockée				
Production immobilisée			582 940	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			514 795	7 814
Autres produits			37 303 588	44 433 077
Total des produits d'exploitation (I)			77 472 483	60 698 674
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 647 793	27 561
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-100 606
Autres achats et charges externes			31 716 732	61 315 853
Impôts, taxes et versements assimilés			790 828	827 778
Salaires et traitements			11 226 718	5 872 341
Charges sociales			4 558 293	2 631 233
Dotations d'exploitation	Dotations aux amortissements		1 747 161	2 381 470
	sur Immobilisations	Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			416 213
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		150 000	
Autres charges			14 822 224	5 930 419
Total des charges d'exploitation (II)			67 759 267	73 302 260
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			9 713 216	1 395 311
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			36 122 200	33 142 496
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			415 862	
Reprises sur provisions et transferts de charges			50 122	4 832 200
Différences positives de change			5 006 308	143 015
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			41 594 492	38 117 711
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 731 284	23 895
Intérêts et charges assimilés			40 974 355	32 665 058
Différences négatives de change			1 972 950	1 164 417
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			57 678 589	56 658 370
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-16 081 097	4 064 341
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-III-IV+V-VI)			-6 368 012	5 460 652

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 390	14 926 586
Reprises sur provisions et transferts de charges		
total des produits exceptionnels (VII)	9 390	14 926 586
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 803	29 644
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 885	-22 496 560
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 166
total des charges exceptionnelles (VIII)	40 688	-22 520 470
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-31 298	-7 602 784
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	499 243	-90 267
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	119 070 749	183 742 888
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)	125 971 247	185 994 733
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-6 898 553	-2 051 866

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
Société : ATALIAN

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1 – Évènements significatifs de l'exercice

1.1 - Activités de l'entreprise

La société ATALIAN SAS est la holding du groupe ATALIAN dont la société mère est la société LA FINANCIERE ATALIAN.

La Société assure notamment le développement et la croissance interne et externe des filiales du groupe ATALIAN dans les secteurs d'activités dans lesquels le Groupe opère. Elle fournit aux filiales du groupe des prestations de services et d'assistance en matière d'activités commerciales et stratégiques et de politique de diversification, d'organisation fonctionnelles et de fourniture de services support financiers, juridiques, administratifs et de gestion des ressources humaines.

Son activité s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2020 conformément aux objectifs présentés lors de la dernière Assemblée Générale.

1.2 - Évènements survenus sur l'exercice.

Crise Covid 19 :

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire et économique liée au virus Covid-19.

Nous sommes néanmoins parvenus à limiter la baisse de nos activités grâce au renforcement de notre organisation commerciale, le déploiement de nouvelles offres labellisées Covid-19 et le gain de nouveaux clients.

Les équipes se sont totalement mobilisées pour assurer la continuité de nos opérations et de celles de nos clients lorsque c'était possible et pour mettre en œuvre des plans d'actions réduisant l'impact de la crise sur les revenus et la rentabilité.

Nous avons réussi à déployer de nouvelles offres et de nouveaux protocoles de nettoyage et de désinfection adaptés aux besoins des entreprises et aux exigences sanitaires et réglementaires.

Nous avons modifié notre organisation en recourant au télétravail partout où il était possible de le faire. Nous avons digitalisé nos process collaboratifs.

Nous avons également, au niveau Groupe bénéficié des mesures gouvernementales d'aide aux entreprises – délais de paiement d'échéances sociales et fiscales, fonds de solidarité, prêt de trésorerie garanti par l'état, indemnisation du chômage partiel, etc. – qui ont amorti le choc de la crise. Étant observé que la société n'a pas directement souscrit un prêt garanti par l'État.

Par ailleurs, il est à noter qu'au 1er juillet 2020, Monsieur Tarek SEHNAOUI a pris la Présidence de la société.

Les opérations de TUP suivantes avaient été initiées lors de l'exercice 2019, mais la radiation des sociétés s'est effectuée en mars 2020 :

- Confusion du patrimoine de la société ATALIAN FINANCES dans le patrimoine de la société ATALIAN,
- Confusion du patrimoine de la société ATALIAN FINANCES dans le patrimoine de la société ATALIAN,
- Confusion du patrimoine de la société ATALIAN SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES dans le patrimoine de la société ATALIAN,
- Confusion du patrimoine de la société ATALIAN SERVICES PARTAGES dans le patrimoine de la société ATALIAN.

1.3 - Évènements survenus depuis la clôture

Projet de restructuration du groupe France :

Durant l'exercice 2021, nous avons poursuivi l'étude du projet de restructuration de nos filiales françaises dans le but de simplifier l'organisation juridique et de faciliter la gestion des différents pôles d'activités. Cette simplification de la structure du groupe France a été initiée au cours de l'exercice 2021, après consultation des instances Représentatives du Personnel des sociétés concernées.

Au cas particulier, les opérations suivantes sont, au jour de la rédaction des présentes, en cours de finalisation :

- Fusion des sociétés GORET BERNARD, MTO INDUSTRIE ET SERVICES et YANNICK VERDIER dans leur société sœur ETABLISSEMENT DIDER BERNIER, ces sociétés ayant le même objet,
- Transmission universelle de patrimoine de la société FACIMALP dans la société EUROGEM ces sociétés ayant le même objet,

Les opérations suivantes sont, au jour de la rédaction des présentes, en cours de consultation des IRP :

- Fusion des sociétés SEI et BEI dans leur société sœur ARCEM, ces sociétés ayant le même objet,
- Fusion de la société CEI LORIENT dans sa société sœur CEI, ces sociétés ayant le même objet.

Nous ne voyons pas d'autres événements significatifs à vous signaler, si ce n'est que la crise du Covid-19 continue de produire ses effets.

2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 (homologué par arrêté du 28 décembre 2018) relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les fonds de commerce étant des actifs d'une durée d'utilisation indéterminable, ils ne sont pas amortis conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Un test de valeur est réalisé annuellement.

2.2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens et leur durée de vie prévue, à savoir :

✓ constructions	20 ans	Linéaire
✓ matériels industriels	3 à 5 ans	Linéaire et dégressif
✓ autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire et dégressif

Eu égard à leur caractère non significatif, la méthode de décomposition par composants des immeubles n'a pas été mise en œuvre.

2.3 – Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Une provision est constatée lorsque la valeur actuelle des titres devient notablement inférieure à leur coût de revient. L'écart constaté fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres pour ramener l'immobilisation à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle des titres s'apprécie à la clôture de chaque exercice par rapport à une analyse multicritère basée sur les perspectives de résultats futurs, la situation nette de trésorerie et la quote-part de situation nette de la filiale.

La société réalise auprès de son Factor une cession de son en-cours clients. Le montant du dépôt de garantie s'élève à 125 013,85 €.

2.4 – Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti ou du coût unitaire moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute des stocks est inférieure à la valeur de réalisation, une provision pour dépréciation, égale à la différence, est constatée.

2.5 – Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation nominative calculée sur la base du risque encouru.

La société réalise auprès de son Factor une cession de son en-cours clients. Le montant de cette cession s'élève à 1 785 912 €.

2.6 – Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au titre de l'exercice, la provision pour risques et charges a été dotée pour un montant net de 5 553 160 € et atteindre un solde comptable en fin d'année de 6 156 348 €.

3 – Changements de méthode

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 – Informations complémentaires

4.1 – Intégration fiscale

L'entité a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La société mère, tête de groupe, est : La Financière Atalian.

En vertu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société Atalian, comptabilise dans ses comptes l'impôt qu'elle serait tenue de payer si elle était imposée séparément.

Le résultat fiscal individuel de la société est de 860 189 €, entraînant une charge d'impôt de 251 659 €.

4.2 – Engagements en matière de départ à la retraite

Conformément à l'option qui est laissée par le Code de commerce, l'entité a choisi de ne pas provisionner les engagements de retraite et avantages similaires.

Dans le cadre de la consolidation, l'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Taux d'actualisation : 0,50%
- Taux d'évolution des rémunérations cadres : 2%
- Taux d'évolution des rémunérations non cadres : 1,5%

Au titre de l'exercice, l'entité constate en engagement de retraite la somme de : 637 507 €

4.3 – Autres engagements

4.3.1 – Cautions solidaire

Dans le cadre de l'émission obligatoire réalisée en mai 2017 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS, ATALIAN CLEANING SAS, ATALIAN EUROPE SA et ATALIAN GLOBAL SERVICES UK2 LTD s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Dans le cadre de l'émission obligatoire réalisée en mai 2018 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS, ATALIAN EUROPE SA et ATALIAN GLOBAL SERVICES UK2 LTD s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Dans le cadre de l'émission obligatoire réalisée en mai 2018 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS, ATALIAN EUROPE SA et ATALIAN GLOBAL SERVICES UK2 LTD s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

4.3.2 - Garanties corporate

En EUROS :

- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de ARPAA pour 134 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de EUROGEM pour 2 900 K€,
- Garantie Corporate en faveur de BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS au bénéfice de FRANCE CLAIRE pour 48 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de GERMOT pour 500 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de LETUVE pour 1 000 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de MTO pour 200 K€,
- Garantie Corporate en faveur de CREDIT AGRICOLE IDF au bénéfice de MTO pour 797 K€,

- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de PINSON MIDI PYRENEES pour 20 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de PINSON NORMANDIE pour 276 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de PINSON PAYSAGE pour 1 496 K€,
- Garantie Corporate en faveur de ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A DE SEGUROS Y REASEGUROS au bénéfice de PINSON PAYSAGE NORD pour 1 433 K€,
- Garantie Corporate en faveur de RAIFFEISEN BANKA au bénéfice de MOPEX TEKUCE ODRZAVANJE D.o.o. pour 700 K€.

En devises étrangères :

- Garantie Corporate en faveur de 3M WROCLAW SP ZOO au bénéfice de ATALIAN POLAND pour 1 000 KPLN,
- Garantie Corporate en faveur de BNP PARIBAS PL au bénéfice de ATALIAN POLAND, pour 4 500 KPLN,
- Garantie Corporate en faveur de RAIFFEISEN BANKA au bénéfice de MOPEX TEKUCE ODRZAVANJE D.o.o. pour 9 000 KRSD,
- Garantie Corporate en faveur de CIC NEW YORK NATIONAL UNION FIRE INSURANCE au bénéfice de ATALIAN NORTHEAST LLC pour 10 974 KUSD.

4.3.3 – Nantissement

- Nantissement du compte titre d'Atalian Cleaning pour le montant du RCF, soit 103 M€.

4.4 – Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Ces informations ne font pas l'objet d'une information en annexes en raison de leur caractère confidentiel.

4.5 – Dividendes

Au titre de l'exercice, l'entité n'a pas versé de dividendes.

4.6 – CICE

La société ATALIAN a bénéficié sur les exercices précédents d'un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Le solde de ce crédit d'impôt est de 430 409 € au 31/12/2020.

Ce CICE a permis à la société de reconstituer son fonds de roulement.

4.7 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister au sein de la société.

La Direction a communiqué par écrit à chaque salarié, son solde d'heures DIF non consommées au 31 décembre 2014.

Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, seront utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020. La gestion du CPF a été confiée, comme le prévoit la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, à la Caisse des Dépôts.

4.8 Montant honoraire CAC

Les honoraires CAC sont mentionnés dans l'annexa des comptes consolidés.

4.9 Participation des salariés au résultat

Au titre de l'exercice la société n'a pas comptabilisé de charge de participation des salariés au résultat.
Le solde du compte de participation est nulle.

ATALIAN
Société par Actions Simplifiée au capital de 18.087.173,00 euros
Siège social : 56 Rue Ampère – 75 017 PARIS
RCS PARIS n° 572.181.170

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 9 heures,

La société LA FINANCIERE ATALIAN, société par actions simplifiée au capital de 116 237 206,00 euros, ayant son siège social 56, rue Ampère, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 490 900 396, associée unique de la société ATALIAN, désignée en tête des présentes,

Représentée par Monsieur Franck JULIEN, représentant permanent de la société ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY SA, en qualité de Présidente de la société LA FINANCIERE ATALIAN, ayant donné pouvoir au Président.

En présence de Monsieur Tarek SEHNAOUI, Président non associé de la Société ATALIAN,

La société EY & ASSOCIES et la société AUDIT BUGEAUD, Commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le présent procès-verbal étant signé par l'Associée Unique, il n'est pas établi de feuille de présence.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associée Unique :

- les justificatifs des convocations régulières de l'Associée Unique,
- la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion sur les comptes sociaux,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à l'Associée Unique ou tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Associée Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Après présentation des éléments suivants :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Vote sur les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Dépenses somptuaires,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions conclues par la Société avec des parties liées,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et le rapport des Commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

L'Associée Unique ne demandant pas la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes sociaux

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître une perte de (6 898 553.44) euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME RESOLUTION
Dépenses article 39-4 du CGI

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne comportent pas de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du Résultat

L'Associée Unique décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à (6 898 553.44) euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	(6 898 553.44) euros
Affectée au compte Report à nouveau	(6 898 553.44) euros
Qui d'un montant débiteur de	(2 934 580.00) euros
Est porté à un montant débiteur de	(9 833 133.44) euros

L'Associée Unique prend acte que malgré l'affectation du résultat, les capitaux propres de la société restent d'un montant supérieur à la moitié du capital social.

Pour rappel : les dividendes versés par la société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Montant du dividende	Montant du dividende par action
2017	0 €	0 €
2018	0 €	0 €
2019	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME RESOLUTION Conventions avec les parties liées

L'Associée Unique déclare qu'aucune nouvelle convention avec les parties liées n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

CINQUIEME RESOLUTION Renouvellement du mandat du Président

L'Associée Unique prend acte que le mandat du Président arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de le renouveler pour une nouvelle période de un (1) an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat est renouvelé dans les mêmes termes que le mandat actuel, le Président ne touchant aucune rémunération au titre de son mandat social. Le Président aura toutefois droit au remboursement des frais raisonnables exposés dans l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

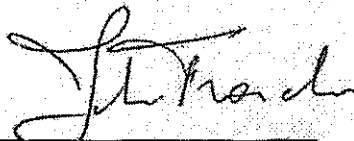
SIXIEME RESOLUTION Pouvoir pour les formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

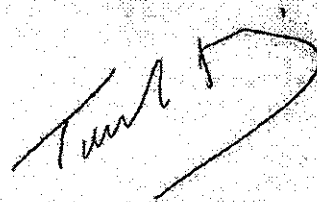
Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



LA FINANCIERE ATALIAN
Associée unique
Représentée par Monsieur Franck JULIEN,
Es Qualité Président représentant la société
ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT
AND STRATEGY SA,



Tarek SEHNAOUI
Président et Président de
séance

AUDIT BUGEAUD
18, rue Spontini
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Atalian

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Atalian,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atalian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

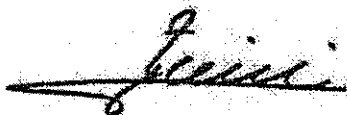
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 juin 2021.

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT BUGEAUD



Robert Mirri

ERNST & YOUNG Audit



Christine Staub